

## ENTREPRISES : BÉBÉS À BORD

L'Oréal et l'association SOS Préma ont initié une **Charte** de la parentalité en entreprise, lancée le 11 avril par le ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité, Xavier Bertrand, et la secrétaire d'Etat chargée de la Famille, Nadine Morano. Sachant que le stress au travail est une des causes de prématurité en France (8% des naissances en 2007), et suite à une étude démontrant que la maternité a encore une incidence négative sur l'évolution professionnelle des femmes (Institut des mamans, février 2007), cette charte a pour objectif d'inciter les entreprises à proposer aux salariés-parents un environnement mieux adapté aux responsabilités familiales.

Les entreprises signataires – 30 à ce jour, dont Adecco, Alstom Transports, Areva, AXA, Bouygues Construction, Carrefour, Ernst & Young, Orange, Schneider Electric, SFR, Starbucks Coffee, Suez et Total –, s'engagent à faire évoluer leurs pratiques managériales et les conditions de travail des femmes enceintes et des parents.

Plus d'infos sur :

> [www.chartedelaparentalite.com](http://www.chartedelaparentalite.com)